

**Conseil d'Administration  
22 mars 2013**

**Proposition de Procès-verbal**

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de CA du 8 février 2013
  2. Approbation du PV de CA du 1<sup>er</sup> mars 2013
  3. Questions financières :
    - o Subventions FSDIE
    - o Convention d'occupation du domaine public dans le cadre du festival Mix'Cit 
    - o Proposition d'avance en compte courant de l'universit  Lille 1   IFMAS SAS
    - o Attribution au CNRS d'une subvention pour l'acquisition d'un oscillateur param trique optique
  4. D lib ration sur les dossiers issus du CS :
    - o Fiches projets
  5. Politique de REECom – Relations ext rieures, entreprises et communication
  6. Information sur le d roulement de la proc dure du Contrat quinquennal
  7. D lib rations sur les dossiers issus du CEVU :
    - o Demande d'approbation d'un projet de DU de Franais Langue Etrang re (FLE)
    - o Accords internationaux : Projet de d localisation du Master Management par projet (IAE   l'ESCA de Casablanca au Maroc)
  8. Questions diverses :
    - o Pr sence de populations Roms sur le campus
    - o Projet de loi sur l'enseignement sup rieur et la recherche
    - o Gestion des contrats de recherche
- 

*Sous la pr sidence de Monsieur Philippe ROLLET, Pr sident de l'universit ,*

**Etaient Pr sents :**

*Coll ge A : M. Vincent COCQUEMPOT, M. Pierre DEBES (15h40), M. Dominique DEROZIER.*

*Coll ge B : Mme Christel BEAUCOURT, M. Nour-Eddine BOURZGUI, Mme Nathalie DEVESA, M. Yan PENNEC, M. Alain RIVES.*

*Coll ge BIATOSS : M. Jean-Marc NICOLAS, M. Yves NOEL, M. Ludovic RODRIGUEZ.*

*Coll ge Etudiants : M. Mohamed Amine BOUMEHDI, Mlle Leslie CARNOYE, Mlle Marie-Claire DANNER.*

*Personnalit s ext rieures : M. Marie-Jos  AYME, M. Bruno DESPREZ, M. Jean-Paul MACHEN.*

**Etaient excus s (et Procurations) :**

M. Renaud FILLIEULE	<i>(procuration � M. Pierre DEBES)</i>
M. Lionel MONTAGNE	<i>(procuration � M. Pierre DEBES)</i>
M. Isam SHAHROUR	<i>(procuration � M. Ludovic RODRIGUEZ)</i>
M. Christophe VUYLSTEKER	<i>(procuration � M. Jean-Marc NICOLAS)</i>
M. Faustin A�SSI	<i>(procuration � M. le Pr�sident)</i>

M. Maurice LEDUC  
M. Didier LOUVET

(procuration à Mme Christel BEAUCOURT)  
(procuration à M. Jean-Marc NICOLAS)

**Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

*Vice-président du Conseil d'administration* : M. Jean-Christophe CAMART  
*Vice-président du Conseil scientifique* : M. Jean-François PAUWELS  
*Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire* : M. Salah MAOUCHE  
*Vice-président chargé des Ressources collectives* : M. Nicolas POSTEL  
*Vice-président délégué aux Relations extérieures, entreprises et communication* : M. Francis GUILBERT  
*Vice-président délégué à la Vie étudiante* : M. Jamal EL KHATTABI

*Directeur général des services* : M. Patrice SERNICLAY  
*Responsable du Pôle Juridique et secrétaire de séance* : M. Xavier FURON

---

Le Président présente l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) regrette que les membres du conseil d'administration se connaissent si peu et demande l'organisation d'un moment moins solennel et plus convivial qu'une séance de CA afin d'accroître les échanges entre les conseillers.

Le Président répond favorablement à cette requête.

**1) Approbation du procès-verbal du CA du 8 février 2013**

Dominique DEROZIER (DPE) remarque que dans les questions diverses, sa question consistait à demander pourquoi l'université Lille 1 gérait les contrats de recherche en TTC alors que le CNRS et d'autres universités les gèrent en HT. Il ajoute qu'en commentaire, il avait mentionné que cette situation était très mal vécue par les porteurs de projets et qu'elle était hautement préjudiciable à la recherche à Lille 1.

Le Président propose cette formulation : « *Dominique DEROZIER (DPE) s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'université Lille 1 gère les contrats de recherche en TTC alors que le CNRS et d'autres universités les gèrent en HT. Il souligne que cette situation est très mal vécue par les porteurs de projets et qu'elle est hautement préjudiciable à la recherche à Lille 1* ».

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) s'étonne que, s'agissant de la convention AFERTES, il soit indiqué « vote à l'unanimité », étant précisé qu'elle s'était elle-même abstenue lors de ce vote.

Il lui est répondu qu'il s'agit là d'une erreur matérielle et que le résultat du vote était : « 23 voix pour et 2 abstentions ».

**Approuvé à l'unanimité (22 voix pour)** (délibération n° 2013-15).

**2) Approbation du procès-verbal du CA du 1<sup>er</sup> mars 2013**

Aucune observation n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil.

**Approuvé par 21 voix pour et 1 abstention** (délibération n° 2013-16).

### 3) Questions financières

#### 3.1. Subventions FSDIE

Jamal EL KHATTABI présente au conseil, pour approbation, les propositions de subventions aux associations de la commission FSDIE en date du 14 février 2013. Il précise que désormais, contrairement à une pratique antérieure, les subventions doivent être soumises au conseil d'administration. Cette procédure tend à rigidifier le fonctionnement associatif.

NOM DE L'ASSOCIATION	PROJET	SUBVENTION ACCORDEE
ACDC Atelier Coopératif de Création	Paniers solidaires	6 574,00 €
Association des Jeunes Etudiants Et Amis de la Cote d'Ivoire	Journée Culturelle: conférence, dégustations, sketches, concert/ samedi 02 mars 2013 à l'Espace Culture et MDE	1 800,00 €
Association La bombe verte	Lille Dub All Stars/MDE Lille1	1 300,00 €
Association OUL Orchestre Universitaire de Lille	concerts pour la saison 2012-2013	1 200,00 €
Association SPUL Société photographique des Universités de Lille	Exposition Belarus Press Photo du 26 mars au 05 avril à l'Espace Culture	1 892,14 €
BDE MEA Master Management of European Affairs	Suny Model European Union	1 200,00 €
Association ENVAR des étudiants de l'IAUL	Publication revue n°5 LAME URBAINE	1 200,00 €
ESN Lille Erasmus Student of Lille	Ch'tis Project	1 840,00 €
FELIN FEDERATION DES ASSOCIATIONS UNIVERSITAIRES LILLE NORD DE France	Mix Cité Village associatif	2 170,10 €
L'AMUL Association des Amis de l'Université de Lille 1	Concerts (jeudifférents)	2 844,00 €
LE MERLE Le Mouvement des Etudiants Réunis pour la Lutte Eco-citoyenne	Mix Cité Gobelets	1 057,04 €

Leslie CARNOYE (SUD Etudiant) s'étonne de la procédure mise en place, au terme de laquelle le CA doit valider ce qui a déjà été décidé en FSDIE, laquelle pose de réels problèmes pratiques pour les associations étudiantes (retard dans les paiements).

Jamal EL KHATTABI reconnaît que cela pose en effet des difficultés, et qu'il a dû expliquer aux associations qu'il s'agissait d'une obligation réglementaire.

Patrice SERNICLAY (Directeur général des services) explique qu'en matière financière les décisions sont le fait du conseil d'administration et non d'instances consultatives. L'université s'étant engagée dans une démarche de contrôle interne comptable et financier, cela a pour effet de revenir sur des pratiques qui pouvaient apparaître comme étant plus simples, mais qui n'étaient pas conformes à la légalité. Patrice SERNICLAY propose afin de remédier aux inconvénients du système mis en place de relever à 10 000 € le plafond des subventions pouvant être approuvé par décision du Président par délégation du conseil d'administration.

Le Président demande s'il n'est pas possible que le CA lui donne délégation pour l'approbation de l'ensemble des subventions votées sur le FSDIE.

Le Directeur général des services remarque que les délégations ne peuvent jamais être générales et absolues et qu'il y a nécessité de fixer un montant plafond.

Le Président souhaite alors limiter la fixation de ce nouveau plafond aux seules subventions liées au FSDIE.

Alain RIVES (Construire ensemble) considérant que le budget est voté en novembre, demande s'il ne

serait pas possible de réunir la commission FSDIE en décembre afin de décider des subventions pour l'année.

Jamal EL KHATTABI répond que le FSDIE est régi par une réglementation nationale qui impose ses propres impératifs.

Le Président soumet au vote du conseil les propositions de subventions aux associations présentées dans le cadre du FSDIE.

**Adopté à l'unanimité (22 voix pour)** (délibération n° 2013-17).

Le Président soumet au vote du conseil le projet de délibération suivant : « *Le conseil d'administration donne délégation au Président d'approuver les attributions de subventions sur les crédits du FSDIE dans la limite d'un montant maximum de 10 000 € par subvention unitaire. Le Président rendra compte de ces attributions au conseil d'administration à l'occasion de sa réunion la plus proche de la décision* ».

**Adopté à l'unanimité (22 voix pour)** (délibération n° 2013-18).

### **3.2. Convention d'occupation du domaine public dans le cadre du festival Mix'Cité**

Jamal EL KHATTABI présente au conseil un projet de convention d'occupation du domaine public par une friterie dans le cadre du festival Mix'Cité, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Il précise que lors de la dernière édition, c'est le CROUS qui avait assuré cette prestation, mais qu'aujourd'hui les conditions ne sont favorables financièrement ni pour l'université, ni pour le CROUS, d'où ce recours à un prestataire extérieur. Cette occupation du domaine ne vaudra que pour la soirée du festival et non pour la journée, le CROUS et les associations continuant d'assurer l'activité restauration au cours de celle-ci.

Dominique DEROZIER (DPE) demande pourquoi le CROUS ne peut assurer la prestation.

Jamal EL KHATTABI lui répond que ce type de prestation n'est pas dans le coeur de métier du CROUS (nécessité de louer le camion en provenance d'une région éloignée) ; il a ainsi perdu de l'argent lors du dernier festival Mix'Cité. Le CROUS n'ayant pas apporté à ce jour de solution viable au problème, il a été décidé de faire appel à une société privée.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) remarque que lors des deux dernières éditions du festival, l'AMUL (association des amis de l'université Lille 1) avait également assuré en fin de soirée ce type de prestation et qu'elle est en incapacité de le faire cette année. Il insiste cependant sur son attachement à ce que ce soit une association qui assure cette activité. Peut-être serait-il utile que l'université investisse dans du matériel destiné à ce genre de manifestation (tentes...).

Jamal EL KHATTABI remarque que l'un des écueils que l'on peut rencontrer concerne la sécurité dans le montage des infrastructures nécessaires au festival. En réponse à Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble), il assure que la solution présentée ce jour vaut pour cette année et que l'on reprendra la discussion avec le CROUS et les associations en espérant des conditions plus favorables.

Leslie CARNOYE (SUD Etudiant) insiste pour que la solution proposée soit temporaire.

Le Président soumet le projet de convention à l'approbation du conseil.

**Approuvé à l'unanimité (22 voix pour)** (délibération n° 2013-19).

### **3.3. Proposition d'avance en compte courant de l'université Lille 1 à IFMAS SAS**

Le Président rappelle que la SAS IFMAS a été créée en décembre 2012 avec les seuls partenaires privés. Les partenaires publics rejoindront la société le 26 mars prochain par des premiers apports en capital. L'acquisition d'un bâtiment sur la Haute Borne aura lieu en mars/avril 2013 et le recrutement d'un directeur général est en cours de finalisation. Ce recrutement facilitera la préparation de la mise

en œuvre effective de la société. La SAS IFMAS n'ayant pas encore reçu les financements de l'Etat, il est cependant indispensable de permettre à IFMAS de fonctionner. IFMAS sollicite ainsi l'ensemble de ses fondateurs afin de constituer une avance en compte courant pour assurer principalement le paiement des loyers du bâtiment auprès de la banque, la rémunération du directeur général, le démarrage des activités de recherche et la finalisation des dossiers (cabinet d'études pour le bâtiment, juristes...). Lille 1 est sollicitée à hauteur de 100 000 € (Roquette met 450 K€, Mader 350 K€, l'Ecole des Mines 75K€ et Florimond-Desprez 100 K€). Les autres partenaires publics vont être également sollicités. Cette avance sera remboursée par IFMAS SAS après versement de la dotation ANR, soit fin 2013, soit début 2014. Les intérêts produits seront remboursés mensuellement par IFMAS SAS au taux annuel de 2,621% d'ici le 31 décembre 2014.

Dominique DEROZIER (DPE) s'interroge sur le paiement par IFMAS d'intérêts sur ce qu'on lui avance.

Alain RIVES (Construire ensemble) et Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) remarquent que c'est une obligation légale, le paiement d'intérêts servant à couvrir le taux d'inflation.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) demande quelles sont les parts du public et du privé dans IFMAS.

Le Président répond qu'il s'agit d'un partage à 50/50 ; le régime juridique de SAS, qui n'appartient pas à nos habitudes universitaires, a été imposé par l'Etat.

**Adopté par 17 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions** (délibération n° 2013-20).

### **3.4. Attribution au CNRS d'une subvention pour l'acquisition d'un oscillateur paramétrique optique**

Le président rappelle qu'il arrive fréquemment que l'université et le CNRS doivent acquérir conjointement des équipements scientifiques, tout en désignant l'un des deux partenaires comme étant propriétaires desdits équipements. Dans le cas présent, c'est le CNRS qui a été désigné comme propriétaire de l'équipement considéré, l'université versant à celui-ci une subvention.

Le conseil d'administration décide d'attribuer au CNRS une subvention de 25 000,00 € TTC pour l'acquisition d'un oscillateur paramétrique optique (laser OPO).

Cette somme sera prélevée sur l'UB 947 Recherche – CF 947452 – Domaine fonctionnel R8REF – Fonds MEN – Rubrique 657.

**Adopté à l'unanimité (22 voix pour)** (délibération n° 2013-20).

## **4) Délibération sur les dossiers issus du CS : Fiches projets**

Jean-François PAUWELS présente au conseil les fiches projets suivantes, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil d'administration, et qui ont été approuvées à l'unanimité du conseil scientifique :

- AAP PROJETS EMERGENTS 2013 – eSurgeon : Réduire la facture énergétique des TIC
- AAP PROJETS EMERGENTS 2013 – Modèles informatiques pour la consommation collaborative
- AAP PROJETS EMERGENTS 2013 – Conception et gestion des ouvrages et des infrastructures de génie civil tout au long de leur cycle de vie

**Adopté à l'unanimité (22 voix pour)** (délibération n° 2013-21).

## 5) Politique de REECom – Relations extérieures, entreprises et communication

Francis GUILBERT présente au conseil la politique de REECom (Relations extérieures, entreprises et communication), dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil.

Mohamed Amine BOUMEDHI (DPE) s'exprime en qualité de membre du groupe de travail « communication » dans le cadre de la préparation du contrat quinquennal. Il tient à souligner l'ampleur du travail réalisé par le Vice-président délégué aux Relations extérieures, entreprises et communication et par la Directrice de la communication. Il relève que la parole des étudiants a été réellement prise en compte au sein de ce groupe.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) est heureux de voir ainsi mise en exergue l'importance des relations avec les entreprises. Il est important d'intégrer communication interne et communication externe et ne pas se contenter de cette seule dernière. Il est nécessaire d'associer les entreprises dans la réflexion menée. Il considère que si l'université développe nombre d'actions vers l'extérieur (culture, salons...), elle ne se fait pas assez connaître des entreprises, par exemple en organisant la visite des laboratoires.

Francis GUILBERT remarque que le groupe de travail pour le quinquennal associe des professionnels, la Chambre de commerce. S'agissant des actions en direction des entreprises, il constate que celles-ci sont assez absentes des salons professionnels. Il compte amener quelques laboratoires dans ces salons, y présenter ce que fait Lille 1 et voir ensuite l'impact que cela a pu avoir en termes de conclusion de contrats de recherche.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) souligne l'originalité de l'université en tant qu'elle associe recherche et formation, qui plus est dans un cadre pluridisciplinaire. Il est nécessaire, dans les relations avec les entreprises, de prendre en compte cette dimension dans les contrats passés avec elles et proposer systématiquement une partie formation avec les contrats de recherche.

Francis GUILBERT répond que ceci entre tout à fait dans les objectifs fixés, puisqu'il est prévu de développer une offre globale de Lille 1 en termes de partenariats, pour laquelle le service relations entreprises sera la courroie de transmission.

Alain RIVES (Construire ensemble) s'associe aux félicitations qui ont été adressées. Il relève que la plupart des composantes ont intégré la dimension Communication en lui dédiant un budget spécifique, ce qui est de plus en plus difficile en période de restriction budgétaire. Faisant suite à l'évocation par Francis GUILBERT de 30 relais de communication dans l'université, il considère que ceux-ci sont un élément positif de la communication de Lille 1.

Francis GUILBERT considère en effet qu'ils constituent une force, mais qu'il faut constater qu'ils ne bénéficient ni de la même formation, ni des mêmes postes. Il faut s'appuyer sur ces relais, mais en donnant à tous les compétences nécessaires et en coordonnant leurs actions afin d'éviter les contradictions dans les messages passés.

Pour Alain RIVES (Construire ensemble), la signature « *Lille 1 créateur d'avenirS* » semble par ailleurs un peu passive.

Francis GUILBERT explique qu'il a fallu tenir compte de la problématique de l'Université de Lille et garder des choses pour la mise en place de celle-ci.

S'agissant du lien formation/recherche, Alain RIVES (Construire ensemble) considère effectivement qu'il faut que la recherche « envahisse » nos formations et vice-versa.

Pour Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT), le discours qui vient d'être tenu se rapproche d'une démarche publicitaire, voire de propagande qui n'est pas sans lien avec la démarche qui inspire le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Ce projet s'inscrit en effet dans la stricte continuité de la loi LRU et compte instaurer la régionalisation, prélude de la privatisation. Or, il apparaît, à la suite du discours sur les « REECom », que « *dans les têtes, nous sommes déjà privatisés* », puisque l'on nous

présente un besoin en service de publicité. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la connaissance n'est pas une marchandise et que l'étudiant n'est pas un consommateur. L'utilisation systématique de l'anglais (scoring, benchmarking, hub...), les mots « marché », « capitaliser », « positionnement », « concurrence » sont les révélateurs de la politique qui est proposée. Ils n'avaient pas de sens jusqu'à présent, puisque nous étions dans un service public d'enseignement supérieur et de recherche, lequel semble avoir fait long feu au terme de l'exposé qui vient d'être fait. Dans le détail : on ne peut qu'approuver le souci de coordonner les actions de communications de Lille 1, de diffuser l'image de Lille 1 en interne et en externe ou de consolider les réseaux d'information, mais, pour autant doit-on accepter l'explosion du budget proposé qui consiste à passer de 7 à 11 postes et de 120 K€ à 4 M€. Où trouver ce financement en période de crise, sans casser certains services essentiels aux missions de l'université, s'interroge-t-il. On doit en outre relever l'apparition des fondations, démontrant par là même que la démarche de privatisation est bien engagée et que l'université n'est plus aujourd'hui qu'un acteur économique. Enfin la comparaison, en termes de levée d'argent, avec des universités, telle Stanford, doit être reçue avec précaution, dès lors que l'on sait que ces universités ne visent pas l'amélioration de leurs services essentiels, mais utilisent l'argent récolté à des fins de capitalisation et de spéculation en bourse. Ce n'est pas l'avenir que nous souhaitons pour l'université, conclut-il.

Francis GUILBERT se déclare en accord avec certains points de ce qui vient d'être dit. Il ne considère cependant pas que l'université est un simple acteur économique ; elle est un acteur économique et social. Sinon, précise-t-il, il ne serait pas universitaire, alors qu'il aurait pu faire une brillante carrière dans le business. Son choix a été de mettre ses compétences au service de l'université pour assurer son rayonnement et lui permettre d'accomplir ses missions de recherche, de formation et d'insertion. Qu'on le veuille ou non, nous sommes dans un monde de concurrence internationale et face à des bulldozers, nous ne pouvons nous contenter d'opposer des pelles et des pioches. Son expérience américaine lui a fait comprendre que les financements que l'on peut obtenir des entreprises sont fonction de partenariats intelligents dans le cadre d'objectifs de recherche et de formation concertés. Si nous ne le faisons pas d'autres le feront et nous serons « hors marché », c'est-à-dire incapables de remplir nos fonctions correctement. Obtenir des moyens financiers supplémentaires permettra de dégager des moyens supplémentaires ; si avec 100 000 € on arrive à dégager 2 M€, cela bénéficiera à l'ensemble de nos étudiants et de nos personnels et au rayonnement de Lille 1.

Le Président précise que l'université est bien un acteur de son territoire au plein sens du terme, mais qu'elle n'exploite pas suffisamment ses compétences pour être en appui du développement économique et social. Il n'est donc pas seulement ici question de communication, mais également de l'organisation des relations avec les acteurs économiques et sociaux de ce territoire desquels l'université est encore trop méconnue. C'est là le rôle d'une bonne communication. Sur la question budgétaire, le CA est amené à faire des choix dans le cadre d'un contexte particulier. Si on raisonne en coûts complets, la communication ne se résume pas à 120 K€. Il faut replacer l'action de communication en perspective de nos missions de service public. Communiquer c'est montrer qu'il est important de venir à l'université ; que c'est un lieu où l'on se forme bien et dans des conditions économiquement et socialement acceptables par rapport à d'autres formes d'enseignement supérieur qui se sont développées.

Dominique DEROZIER (DPE) adresse à son tour des félicitations pour l'exposé. On est malheureusement dans une compétition. Il est crucial pour Lille 1 de se positionner comme une grande université internationale. Le budget demandé ne lui semble pas du tout déraisonnable ; il faudrait même décider au niveau des instances délibérantes d'une action très forte en termes de communication afin de ne pas devenir une université subalterne.

Francis GUILBERT remarque que la communication ne peut apporter que 10% de valeur ajoutée ; ce qui compte avant tout c'est notre cœur de métier et la qualité de nos actions. Mais ce sont parfois ces 10% qui permettent de gagner quelques rangs. Francis GUILBERT cite ainsi l'exemple de MSG, dont il a été le directeur et qu'il a réussi à intégrer dans le classement des meilleures écoles de commerce et de gestion.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) adresse ses remerciements pour le travail réalisé, tant à Francis GUILBERT qu'à son équipe. Beaucoup de chiffres ayant été cités, quels sont, d'ici un an, les objectifs fixés, s'interroge-t-il. Par ailleurs, s'agissant du « scoring » (partenariat), comment est-il défini, étant précisé que les partenaires ne sont pas comparables s'ils sont institutionnels ou issus de l'entreprise ?

Francis GUILBERT répond sur la question du « scoring » par l'exemple de la taxe d'apprentissage : Si on envoie 10 000 « mailing », cela coûte de 70 cts à 1 € le « mailing » ; il s'agit d'une dépense sèche. Il faut alors adapter ce « mailing » au potentiel que représente pour nous chacune des entreprises visées. Sur la question des objectifs, les résultats qu'on vise seront fonction de ce qu'on pourra injecter. S'agissant plus spécifiquement de la communication, Francis GUILBERT demande des moyens humains, car en l'état, le service ne parvient plus à faire face aux demandes.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) apprécie, en tant que spécialiste des ressources humaines, que les collaborateurs soient associés à la présentation qui a été faite démontrant qu'il s'agit du travail d'une équipe. Elle s'interroge sur l'idée d'une marque. Peut-être l'université doit-elle se vendre à l'extérieur pour attirer des sources de financement ou améliorer son image, mais la communication, c'est aussi se forger une identité. À titre personnel, elle ne s'identifie nullement au slogan « Lille 1 créatrice d'avenirS ». Comment cette marque a été construite et comment va-t-elle se construire en interne ? Si on ne se l'approprie pas en interne, on ne pourra la diffuser en externe.

Francis GUILBERT répond que l'université n'a pas à se vendre à l'extérieur ; elle doit se présenter et convaincre d'être partenaires. « Lille 1 créatrice d'avenirS » n'est pas une marque, c'est une signature, la marque étant « Lille 1 ». La signature va être utilisée pendant quelques temps pour ensuite évoluer. C'est l'association de la marque et de la signature qui progressivement va aider à donner la dimension de la marque. D'autres éléments de communication seront développés du type « Je suis Lille 1 et j'en suis fier », de façon à ce que l'on s'approprie la marque Lille 1. Actuellement certains étudiants se reconnaissent dans d'autres identités « IAE », par exemple, ou même « MSG », ce qui est normal, souligne Francis GUILBERT, puisqu'il a lui-même forgé cette image de marque, il y a 20 ans.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) remarque que des politiques de communication sont également développées dans le secteur humanitaire ou le social, avec aussi la volonté de se donner les moyens d'assurer sa mission. Ce qui est intéressant dans ces politiques, c'est qu'elles mettent en place des indicateurs de pilotage permettant d'éviter les dérives. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif qui est notre mission.

Francis GUILBERT se déclare en total accord avec ce qui est dit, c'est pourquoi ces actions de communication doivent être du ressort de personnels spécifiquement formés pour ce faire et non de celui d'enseignants-chercheurs dont ce n'est pas le métier.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) est ravie qu'on parle enfin réellement et dans l'échange de la communication dont cette université a besoin. Le MEDEF, conscient du besoin que les entreprises ont de l'enseignement supérieur, est fondamentalement attaché aux universités. Il travaille ainsi dans des colloques et des forums sur la rencontre universités/entreprises. Ces dernières ont besoin de savoir ce que les universités font.

Leslie CARNOYE (SUD Etudiant) se déclare pour sa part consternée, tant par le document et par le discours qui a été tenu, que par la façon dont cela a été reçu par le conseil. Le service relations entreprise a ainsi été présenté comme « *la courroie de transmission pour l'ouverture de l'université sur les marchés* » ! Au-delà du langage et de la vision managériale, qui n'a aucune légitimité dans le service public, Leslie CARNOYE exprime un profond doute quant à la capacité de la communication à générer de l'argent et y voit bien au contraire un gouffre sans fond et un gaspillage de fonds publics qui pourraient être utilisés pour l'enseignement. S'il est important de communiquer tant sur le plan interne, que sur le plan externe, avons-nous réellement besoin de tout ce « packaging », « marketing », qui ne correspond pas à l'université et à son identité, ni à son idéologie. Pourquoi se fondre dans ce modèle qui pourrait même être contreproductif en termes de communication. Il y a un problème de langage sur la forme et il est assez scandaleux sur le fond de demander une augmentation du budget communication alors que l'on connaît partout ailleurs des restrictions budgétaires.

Francis GUILBERT répond qu'il a passé près de 40 ans dans cette université, qu'il a été l'un des acteurs de son développement. Chaque groupe d'étudiant qui organise une manifestation utilise des outils de communication. Notre devoir est de les accompagner, et de le faire aussi dans leur sortie de l'université. Notre devoir est de leur trouver une place dans l'entreprise, dans le service public ou dans

l'action humanitaire où ils pourront exprimer leurs compétences. Si la mission de l'université est la recherche et la formation, ça ne s'arrête pas là. Nous sommes un acteur économique et social. C'est pourquoi on ne parle plus simplement de formation, mais de formation tout au long de la vie.

Leslie CARNOYE (SUD Etudiant) remarque que ce n'est pas ce qu'elle a lu dans le document ; peut-être eut-il fallu « désemballer » le propos de cet insupportable vocabulaire managérial.

Le Président rappelle qu'on a des missions de service public qui nécessitent une politique de communication. On a également besoin d'une politique nous permettant de développer les liens avec les acteurs du territoire, au profit de ce dernier et de telle façon que le rôle de l'université soit valorisé.

Pour Alain RIVES (Construire ensemble), l'un des meilleurs supports de communication, ce sont les étudiants que nous avons formés, notamment à travers les stages. On peut déplorer que, jusqu'à maintenant, pour les entreprises leurs seuls interlocuteurs étaient l'IUT et l'école et qu'elles ne connaissaient pas l'université, car pendant longtemps cette dernière n'envoyait pas de stagiaires chez elles. Ce doit être pris en compte pour meilleure appropriation de l'image de Lille 1.

Nour-Eddine BOURZGUI (Construire ensemble) félicite le service communication pour le travail effectué. La communication est indispensable pour assurer notre visibilité et notre présence. Notre université dispose de formations de haut niveau et de laboratoires de taille européenne, mais elle n'est pas très attractive en termes de recrutement des étudiants, alors même que les débouchés qu'offrent nos formations sont excellents.

Le Président estime que le problème se situe en amont, dans le choix que formulent les lycéens pour leur orientation. Ces derniers ne connaissent pas les métiers auxquels conduisent nos formations. Un travail en amont avec les lycées est ainsi développé dans le cadre de la délégation de Michèle HOCHEDÉZ. Tous ces dispositifs doivent être pensés en synergie.

Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble) se déclare tout à fait en phase avec le discours qui a été tenu et avec le document remis aux conseillers. Il est très important de communiquer sur l'université et d'accroître le lien avec les entreprises. Il s'interroge sur la méthode de travail qui peut être engagée vis-à-vis des enseignants-chercheurs, des enseignants des différentes composantes. Il a été dit que la communication était affaire de professionnels, mais il ne faut pas oublier que les meilleurs communicateurs sont, bien entendu les étudiants, mais également les enseignants-chercheurs et enseignants, lesquels sont présents dans les différents salons et forums. Que peut-on mettre en place pour les aider dans leur démarche de communication. Par ailleurs, si une certaine centralisation de l'information est nécessaire, il est également important de s'appuyer sur l'action de communication des composantes.

Francis GUILBERT préconise la mise en place d'un système d'information marketing (création d'une base de données permettant par exemple d'informer l'étudiant sur l'entreprise dans laquelle il va faire son stage : combien de stagiaires a-t-elle reçus...). S'agissant des compétences des personnels en termes de communication, il y a actuellement une hétérogénéité des différents acteurs de la communication. L'idée est d'accompagner et de former ceux-ci, notamment par l'organisation de séminaires de formation et par la mise à disposition de fiches outils à destination des personnes présentes dans les salons.

Le Président souligne le travail du service communication et la forte implication de son équipe.

De son côté, Francis GUILBERT souligne l'investissement depuis deux mois des deux personnes nouvellement nommées au service relations entreprises.

## **6) Information sur le déroulement de la procédure du Contrat quinquennal**

Jean-Christophe CAMART, conformément à l'engagement qui avait été pris devant le conseil, présente un point d'étape de la procédure de contrat quinquennal. Lors du dernier conseil, des recommandations avaient été formulées quant à la composition des groupes de travail. Il a été tenu

compte de celles-ci (intégration de personnalités extérieures et d'étudiants). La liste nominative et exhaustive de ces groupes de travail figure dans les documents préparatoires au conseil. Parallèlement, l'Intranet dédié au Quinquennal a été mis en place. Pour l'instant, peu de documents y ont été versés, hormis trois « Swots » (politique environnementale, formation et recherche). Chaque groupe s'est déjà réuni au moins une fois avec pour mission principale l'autoévaluation. Un document d'autoévaluation d'une soixantaine de pages devra être établi, conformément aux exigences de l'AERES. Pour ce faire, le format du swot (forces/faiblesses/opportunités/menaces) a été retenu, ce qui permet d'avoir une vision assez schématique de la question. Il ressort des premières réunions que tout se passe bien, la participation est importante et les débats sont constructifs. Une première synthèse peut être faite.

En termes de forces : L'université est reconnue en recherche au niveau national et international. Notre offre de formation est de qualité, riche, diversifiée ; Lille 1 bénéficie en outre d'une reconnaissance en termes de formation continue. En termes de pilotage, Lille 1 est reconnue comme ayant une démarche participative. Concernant les personnels, il est relevé que ceux-ci sont compétents, motivés et très impliqués dans nos missions de service public. L'environnement de travail est perçu comme étant très favorable, malgré des bâtiments vieillissants.

Concernant les faiblesses : La recherche paraît parfois un peu dispersée. L'articulation formation/recherche est variable selon les secteurs. L'offre de formation semble être parfois redondante. Pour ce qui est de la gouvernance et du pilotage, il est déploré un certain cloisonnement entre les composantes et une distribution relative aux fonctions support non optimale. Pour les personnels, il ressort un déséquilibre entre le nombre de BIATSS et celui des enseignants-chercheurs. Quant à l'environnement, outre la vétusté de certains bâtiments, il manque de logements étudiants.

Sur les opportunités : L'université de Lille est au cœur des débats. La démographie régionale est favorable et source d'un vivier important d'étudiants. On peut également citer l'évolution du PRES, la SATT, le positionnement géographique.

Quant aux menaces : Les échecs des IDEX 1 ET IDEX 2 ont compliqué la collaboration avec d'autres établissements sur des grands projets. Le salariat croissant des étudiants est également perçu comme constituant une menace. La région est à faible potentiel de recherche. Le contexte socioéconomique est défavorable et le soutien de l'Etat trop faible au regard de nos projets de développement.

Jean-Christophe CAMART ajoute que pour le prochain CA l'ensemble de ces documents figurera sur l'Intranet. Il constate par ailleurs que peu de contributions personnelles ou collectives sont versées sur cet Intranet. En revanche, les membres des groupes reçoivent eux-mêmes des contributions qu'ils relayent dans leur groupe.

Nathalie DEVESA (Construire ensemble) fait état des difficultés qu'a eu le collectif « Construire ensemble » confronté aux premiers swots : Difficulté de compréhension et de positionnement des objectifs de ces swots. Faire un swot est un exercice très difficile, d'autant plus quand on ne sait pas trop par rapport à quoi l'établir. Doit-on faire un swot de bilan ou un swot de perspective, s'interroge-t-elle. On a de plus parfois l'impression que certains éléments portés dans ces swots relèvent plus de la perception personnelle ou collective que de l'analyse objective.

Jean-Christophe CAMART répond que les documents préparatoires remis aux groupes comprenaient la méthodologie du swot, le contrat actuel, la liste des indicateurs identifiés dans le contrat précédent. L'autoanalyse doit être une évaluation de l'avancée de ces engagements. Il faudra avancer des données factuelles et chiffrées et s'appuyer sur des indicateurs. Cela correspond à une demande de l'AERES qui donnera ensuite sa propre vision de notre situation.

Le Président ajoute que cette autoévaluation va permettre de préparer la deuxième phase consistant à savoir où l'on va et comment améliorer tel ou tel point.

Dominique DEROZIER (DPE) s'associe aux propos de Nathalie DEVESA. Il fait état de remontées de collègues qui considèrent que remplir les fiches swots contribue à préparer l'avenir, puisqu'on y met ce qu'il convient de corriger. Il s'agit donc d'une autoévaluation un peu biaisée.

Le Président reconnaît que notre autoévaluation ne peut être complètement neutre par rapport à notre projet.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) fait état des effets produits par les swots sur les collègues. Ainsi le swot « formation », qui souligne comme points faibles le manque d'alternance, le fait qu'il y ait beaucoup d'intervenants professionnels dans les masters, ne peut être compris de collègues de certaines composantes tel l'IAE. De même, l'évaluation des formations et des enseignements réalisée par l'OFIP est considérée comme un point fort, mais dès lors que celle-ci ne prend pas en compte les étudiants de formation continue (majorité des étudiants de l'IAE), elle défavorise les propres bilans de l'IAE. Il serait préférable de présenter les points faibles comme des points d'amélioration et regarder les points forts comme possibilité d'optimisation. Des équilibres sont à trouver sinon, on risque une segmentation, alors que la réalité de l'université est contrastée et hétérogène, ce qui constitue une richesse. Par ailleurs, Christel BEAUCOURT insiste sur l'importance d'une appropriation autour de ce projet, lequel souffre encore d'un manque de dynamique. Il est vécu comme une contrainte, alors qu'il devrait unir la communauté universitaire.

Dominique DEROZIER (DPE) considère que cet état d'esprit est le fruit d'une certaine saturation (construction des maquettes d'enseignement...).

Le Président rappelle qu'une autre démarche était possible, celle qui avait été suivie pour le contrat précédent (démarche top down avec quelques remontées) ; l'option retenue pour ce contrat est celle d'un travail collectif soumis ensuite à discussion collective. Il reconnaît que l'exercice est fastidieux, mais il est aussi très utile.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) regrette, s'agissant de la représentation des extérieurs dans les groupes de travail, qu'à 99% les personnalités choisies sont issues d'institutions, d'universités ou de collectivités et non d'entreprises, sauf peut-être pour le groupe relations entreprises lequel comprend une société comme NORPAC qui n'est pas concernée par la recherche et des consultants.

Jean-Christophe CAMART relève que l'idée était de solliciter des personnalités connaissant le monde universitaire.

Le Président ajoute qu'on a ouvert ces groupes à un certain nombre de partenaires afin qu'ils ne soient pas spécifiquement composés de personnels et d'étudiants de Lille 1.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) s'associe à Marie-José AYMÉ pour regretter que les personnalités choisies ne soient pas issues de véritables entreprises, mais il faut également reconnaître que les entreprises doivent faire un effort dans l'autre sens. Il reconnaît qu'il y a eu ouverture de ces groupes de travail, mais qu'il s'agit d'une ouverture limitée. S'agissant de l'évaluation, il insiste sur le fait que l'AERES n'a pas pour rôle de juger, mais d'évaluer et que les experts vont se nourrir de l'autoévaluation de l'université. Celle-ci doit donc servir à exprimer son projet et justifier sa stratégie. Il faut absolument démontrer que l'on est dans une dynamique et pourquoi pas s'émerveiller de ce que l'on fait. Le swot ne doit pas ainsi refléter les seuls aspects négatifs. Pour les opportunités, il faut savoir également dire que certains objectifs sont hors de nos moyens, s'ils peuvent être une possibilité, ils ne constituent pas nécessairement une opportunité. Il faut prendre en considération pourquoi et pour qui l'autoévaluation doit être réalisée. Bruno DESPREZ ajoute que l'université ne doit pas se laisser imposer des indicateurs qu'elle ne souhaite pas.

Le Président remarque qu'on est aujourd'hui en mesure de produire des indicateurs solides. Il précise que le travail collectif est encadré par des délais courts, pour autant ce travail doit être progressif. S'agissant de l'autoévaluation, le Président considère qu'il y a des domaines sur lesquels on a énormément avancé et sur lesquels on est capable d'affirmer qu'on a même été très performants. Il va falloir démontrer ceci avec de solides argumentaires. Il faut en même temps reconnaître que dans d'autres domaines, comme la formation tout au long de la vie (FTLV) qu'on avait mis en avant dans le précédent contrat, on a certes du potentiel, on a sans doute progressé, mais nous n'avons pas mis en place un véritable modèle de FTLV. Ce n'est pas une honte de reconnaître que nous avons avancé, que nous connaissons la direction à prendre, mais que cet objectif qui correspond à un potentiel très fort de Lille 1 n'est pas encore atteint. De même concernant l'alternance, force sera de reconnaître

qu'elle s'est développée dans certains endroits, mais pas partout. Ceci suppose que les groupes de travail doivent avoir une bonne connaissance de l'université.

Salah MAOUCHE relève que le swot est objectif et contextuel. Il n'engage que la personne qui le réalise, d'où l'intérêt de le faire en groupe. Son objectivité peut se fonder sur les travaux de l'OFIP qui donne une vision au niveau de l'établissement et non par composante. Chaque niveau doit apporter ce qu'il considère comme force ou faiblesse, le but étant d'établir un diagnostic pour accroître nos forces, réduire nos faiblesses, profiter des opportunités et éviter les menaces. Le swot n'est qu'un outil qui peut être utilement complété, en matière de formation, par les enquêtes réalisées auprès des étudiants tout au long de l'année. Il remarque que l'AERES n'évalue plus à partir d'indicateurs qu'elle a elle-même fixés, mais à partir d'indicateurs que nous fixons nous-mêmes.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) insiste sur l'importance de déterminer des indicateurs dynamiques.

## **7) Délibérations sur les dossiers issus du CEVU**

### **7.1. Demande d'approbation d'un projet de DU de Français Langue Etrangère (FLE)**

Salah MAOUCHE présente un projet de diplôme d'université (DU) de Français Langue Etrangère (FLE) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Ce projet a été approuvé à l'unanimité du CEVU. Il s'agit de formaliser une pratique existante notamment à destination des étudiants en convention en provenance de Chine.

Pour Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) le tarif de 5000 € apparaît comme étant considérable pour des étudiants.

Salah MAOUCHE répond que ce régime ne concerne que les étudiants venant à Lille 1 en convention et non les étudiants inscrits par eux-mêmes à Lille 1, lesquels ne payent rien.

À une question de Marie-Claire DANNER (Associatifs lillois), Salah MAOUCHE précise qu'il ne relève pas de nos missions de former au FLE des étudiants qui ne sont pas encore inscrits ; il s'agit donc d'une prestation faite par l'université aux étudiants sous convention. Une fois inscrits, ces étudiants se trouvent placés dans la même situation que les autres.

Yan PENNEC (Ambition) relève qu'il lui semble qu'il existe déjà un diplôme de FLE à Lille 3. Y a-t-il des connections entre les deux universités, s'interroge-t-il.

Salah MAOUCHE répond que Lille 3 développe une formation FLE, mais qu'elle n'a pas créé de DU.

Le Président ajoute qu'on met aussi en place en été, et au niveau du PRES, des dispositifs communs à destination d'étudiants qui vont s'inscrire, mais pas dans ce cadre spécifique des conventions entre établissements.

À Nour-Eddine BOURZGUI (Construire ensemble) s'interrogeant sur le régime des convention, Salah MAOUCHE répond que chaque étudiant s'inscrivant dans les disciplines de sciences humaines doit justifier d'un niveau C1, alors que les étudiants de sciences dures ne doivent justifier que d'un niveau B2.

**Adopté par 24 voix pour et 1 voix contre** (délibération n° 2013-21).

### **7.2. Accords internationaux : Projet de délocalisation du Master Management par projet (IAE à l'ESCA de Casablanca au Maroc)**

Salah MAOUCHE précise que le projet de délocalisation du Master Management par projet (IAE à l'ESCA de Casablanca au Maroc) avait été soumis au CA le 9 novembre 2012, ce dernier avait souhaité un complément d'informations. Un bilan de toutes les conventions de délocalisation sera présenté en CEVU le 5 avril. Cette délocalisation a été approuvée par le CEVU par 13 voix pour et 3

abstentions. Il s'agit d'un M2 concernant une école avec laquelle nous avons déjà des conventions, lesquelles prennent toutes fin en 2014.

Pour Mohamed Amine BOUMEHDI (DPE), il est honteux que notre université soit associée à ce genre d'école qu'il connaît personnellement. Il s'agit d'une école qui fait du business ; leur seul objectif étant de faire du chiffre et de faire payer aux étudiants des frais de 6000€/an. Il n'y a pas d'enseignement ; deux professeurs y font tous les cours. Les diplômés ne trouvent pas de travail. Le « propriétaire » (et non le directeur) de cette école n'a rien à voir avec l'enseignement, puisqu'il est présentateur télé. Cette école se revendique comme étant la meilleure école de gestion du Maroc, ce qui est absolument faux, les meilleures écoles de la discipline étant les écoles nationales supérieures de commerce et de gestion (ESCG). Ces dernières n'ont pas besoin de partenariats, étant elles-mêmes très reconnues au Maroc. Les partenariats développés par les écoles telle l'ESCA ne sont en fait que de la publicité. Ce faisant on décrédibilise auprès des entreprises marocaines notre université et la valeur de nos diplômés.

Salah MAOUCHE remarque que lors de la conclusion de la première convention, une visite avait été effectuée par une personne du service Relations internationales in situ. Un rapport de ce service place cette école comme l'une des meilleures écoles de management d'Afrique. La conclusion était que cette convention ne posait pas de problème, les responsables de l'IAE visitant cette école. De plus, le rapport indiquait que l'école est accréditée par le ministère de l'enseignement supérieur marocain. Salah MAOUCHE ne peut cependant garantir la qualité effective, à ce jour, de cette école.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) considère qu'il est pour le moins gênant de passer ce genre d'accord avec une école privée, laquelle au surplus exige 6000 € de frais de scolarité, ce qui est énorme au Maroc. Il demande sur quelles bases a été rédigé l'avis technique du service des relations internationales. Des questions déontologiques se posent quant à ce projet.

Salah MAOUCHE répond qu'il s'agit certes d'une école privée, mais accréditée par l'Etat. Par ailleurs, les étudiants concernés sont inscrits en formation continue financée par les entreprises.

Alain RIVES (Construire ensemble) remarque que le point 9 de l'avis technique spécifie que le partenaire marocain travaille actuellement au dépôt d'une demande d'accréditation de licences et de masters de droit local sur la base des maquettes de l'IAE. Ceci pose, selon lui, question sur la réalité des accréditations que peut avoir cette école.

Mohamed Amine BOUMEHDI (DPE) relève, s'agissant de la visite technique des RI, que le Maroc sait très bien recevoir. Pour ce qui concerne l'accréditation, il précise que le nouveau gouvernement a retiré toute reconnaissance de l'Etat aux établissements privés, en raison de l'anarchie totale du système. Aucune école privée n'est ainsi aujourd'hui reconnue par l'Etat ; elles sont accréditées pour développer une activité d'enseignement supérieur, mais leurs diplômés ne sont pas reconnus. Pourquoi, dans ces conditions, Lille 1 donnerait-elle un double diplôme à une école qui n'est pas reconnue par l'Etat marocain lui-même ?

Selon Ludovic RODRIGUEZ (Engagement), il faut faire valoir le principe de précaution et reporter la décision afin de vérifier la véracité de ce qui vient d'être dit.

Nour-Eddine BOURZGUI (Construire ensemble) souhaiterait savoir quel est pour Lille 1 l'intérêt d'une telle collaboration.

Salah MAOUCHE répond qu'il y a une charte de délocalisation et de double diplôme ; il s'agit d'aider, pour une durée déterminée et limitée, certains pays dans le développement de la formation.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble), sans remettre en cause ce qui a été dit, s'en étonne cependant au vu de palmarès diffusés sur Internet et classant l'ESCA en 1<sup>ère</sup> place.

Le Président propose que le vote soit reporté au prochain CA au cours duquel il sera demandé au Vice-président Relations internationales et au responsable de la formation de répondre aux interrogations qui se sont exprimées. Il précise qu'on ne peut en effet remettre en cause une convention ancienne, sans une analyse objective.

Yan PENNEC (Ambition) considère qu'il faut s'interroger sur le principe même des relations avec les écoles privées demandant des droits d'inscription importants.

## 8) Questions diverses

### 8.1. Présence de populations Roms sur le campus

Le Président explique que la situation est un peu compliquée, mais devrait trouver une issue favorable. Les aménagements devant être réalisés sur le site derrière la clinique médico-psychologique sont terminés. Le Préfet a besoin d'une ordonnance du Tribunal administratif pour procéder légalement au déplacement des populations concernées vers le site aménagé. Une requête a été déposée en ce sens par l'université, mais a été rejetée par le juge.

Le Responsable du pôle juridique précise que le juge a en effet fait une application stricte du Code de justice administrative en considérant qu'il ne pouvait légalement prendre une ordonnance d'expulsion dès lors que celle-ci s'opposerait à une décision administrative, en l'occurrence celle du Préfet d'installer les populations Roms sur le parking provisoire P4.

Le Président ajoute que les travaux d'aménagement du site d'accueil étant terminés, le Préfet va lui adresser un courrier précisant que, dès lors, rien ne s'oppose plus au deuxième temps du déplacement des populations Roms (après leur installation provisoire sur le P4 le temps des travaux). Ceci permettra à l'université de reformuler une nouvelle requête devant le juge administratif, lequel ne devrait plus pouvoir s'appuyer sur le motif qu'il avait retenu pour rejeter le précédent recours. Le directeur de cabinet du Préfet s'est engagé sur cette procédure et le Préfet a lui-même réaffirmé ses intentions concernant le déplacement en deux temps des populations concernées. Le Président rappelle qu'une issue est nécessaire, la situation actuelle n'étant pas du tout satisfaisante en termes de fonctionnement du campus. L'université supporte des coûts liés à la présence de ces populations (présence de vigiles à la BU, nettoyage, aménagements techniques à la BU pour limiter les nuisances liées aux dégagements de fumées...). L'université a fait preuve de fermeté, mais a également, en sortant de ses missions, eu une action conforme à ses valeurs humanitaires (mise à disposition d'un terrain aménagé).

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) relève qu'on a souvent au sein de ce conseil associé la présence des Roms à une augmentation des cas de violence. Y a-t-il oui ou non une recrudescence statistiquement des agressions sur le campus ? Elle explique qu'étant en contact avec des éducateurs de rue, ceux-ci considèrent qu'avec la construction du Grand Stade, des personnes qui ne venaient pas sur le campus s'arrêtent au métro Cité scientifique et dont le campus est devenu leur terrain de chasse.

Le Président ajoute à son précédent propos qu'une association (Canal) contribue à l'accompagnement des populations Roms présentes sur le site. Concernant la sécurité, les problèmes ont clairement augmenté.

Patrice SERNICLAY précise que le conseil local de sécurité s'est réuni en présence des représentants du Procureur et du Préfet. Des chiffres très clairs ont été donnés. L'augmentation des agressions enregistrées sur le campus est de l'ordre de 48%. Ceci s'accompagne d'une multiplication des vols à la roulotte et dégâts sur les véhicules. Concernant les agressions, on dispose de remontées par mails signalant celles-ci et de témoignages directs des agents des services centraux. Il s'agit d'un système organisé de harcèlement des usagers et personnels par des enfants et adolescents suivi de vols dont certains sont commis avec agression. Il n'y a donc pas de relation avec le Grand Stade. Des rondes à pied de policiers sont organisées ; des contrôles d'identité et des opérations de fouille des caravanes sont exercés sur le campement. De son côté, l'université accroît les interventions des vigiles. Ceci coûte extrêmement cher à l'établissement.

À ce propos, le Président précise qu'à un moment on se retournera vers l'Etat pour qu'il assume sa responsabilité.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) remercie les services de l'université, tant les agents de sécurité, que le service juridique, pour leur action. L'opération en deux temps, présentée par le Préfet, semble, selon lui, se transformer en valse à quatre temps. La solution du terrain d'accueil avec accès par l'avenue Paul Doumer ne peut être, pour lui, qu'une solution provisoire. Elle n'empêchera pas les Roms de venir sur le campus. Aujourd'hui, on ne fait que déplacer un petit peu le problème. Il demande qu'un calendrier intégrant la solution provisoire et son issue soit présenté. Il insiste sur la dégradation de l'environnement du campus et de l'image de l'université, dont il a tant été question tout à l'heure. Enfin, à l'heure où il est question d'évaluation des risques professionnels, il y a un stress, notamment pour les étudiants, à venir sur le campus.

Le Président répond qu'un tel calendrier doit faire intervenir trois acteurs : l'université qui ne peut agir que dans un cadre restreint, LMCU (laquelle doit prendre ses responsabilités afin que la solution provisoire le soit réellement) et l'Etat.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) s'inquiète de cette notion de provisoire. Il rappelle qu'en juillet 2012 une solution rapide devait être trouvée et qu'elle a pris huit mois.

Le Président répond qu'il a présenté ce que devait être la solution et que les éléments objectifs de retard ont été l'hiver (d'où un retard dans les travaux), une décision du Tribunal administratif qui constitue une décision de droit... On n'a pas d'autre solution que celle qui a été exposée.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) reconnaît que les services ont bien réagi, tout le monde s'accorde là-dessus. Le problème est que la situation ne sera pas satisfaisante pour les étudiants.

Pour Marie-José AYMÉ (MEDEF), la solution ne consiste qu'à déplacer le problème, lequel demeurera. Il est à craindre que le provisoire devienne définitif. La question est : le CA a-t-il le pouvoir, si les choses ne sont pas faites dans le sens souhaité, de dire « on fermera l'université » ? Cette position avait été un point fort dans notre souci de protéger nos étudiants et notre personnel. Il est légitime de prendre en considération le souci humanitaire, mais dans le poids de la balance, le plus important c'est la sécurité des étudiants et des personnels.

Alain RIVES (Construire ensemble) considère que la décision doit être prise rapidement parce que cette question commence à apparaître dans les évaluations des étudiants en CPP (Commissions pédagogiques paritaires). Cela devient une vraie gêne pour les étudiants. Les étudiants et surtout les étudiantes ne se sentent plus du tout en sécurité, notamment dans le métro.

Yan PENNEC (Ambition) relève, de son côté, que de jeunes Roms vont dans les douches et sanitaires des résidences universitaires et pénètrent dans les bâtiments de recherche.

Le Président demande au conseil de reconnaître qu'il est particulièrement difficile pour un Président d'une université de régler ce genre de situation dans laquelle interviennent de multiples paramètres, notamment juridiques, sur lesquels il n'a que peu de moyens d'action. Fermer aujourd'hui l'université ne réglerait rien ; sans exclure cette solution, elle ne peut être qu'un recours ultime en cas de blocage total de la situation.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) précise qu'elle n'a jamais dit que le Président n'avait pas fait ce qu'il avait à faire. Ce qu'elle proposait était, bien au contraire, que le CA le soutienne.

Le Président relève que le vote du CA menaçant de fermer l'université a été un moyen de pression très utile et efficace pour que les autorités concernées trouvent des solutions.

Yan PENNEC (Ambition) remarque qu'on est un peu victime de la notion de campus ouvert, ne peut-on réfléchir à un contrôle des entrées, s'interroge-t-il.

Le Président estime qu'on peut réfléchir à un système de vidéoprotection, mais fermer le campus serait, selon lui une erreur.

Patrice SERNICLAY relève que le problème des Roms est un problème national et que l'on ne peut trouver en local qu'un arrangement. Le Préfet a la volonté de faire tout ce qu'il peut pour régler la situation. Il a ainsi, à chaque fois, agi conformément à ce qu'il avait annoncé. Etant dans un Etat de

droit, pour que le Préfet puisse déplacer un campement, il lui faut une décision de justice. L'université va redéposer une requête en référé, laquelle ne pourra aboutir avant minimum trois semaines (du fait notamment de la procédure contradictoire). Il insiste pour, qu'en cas d'infraction, des plaintes soient systématiquement déposées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, mais qui est nécessaire pour l'intervention du Procureur (lequel peut, comme cela a été fait, demander des opérations de contrôle d'identités). Il faut développer par ailleurs la vidéo protection, laquelle peut constituer un élément de preuve. Préfet et Procureur sont prêts à renverser l'insécurité face à un sentiment d'impunité chez les populations Roms.

Le Président note que, notamment grâce au soutien du CA, l'attitude du Préfet a évolué et qu'il apporte un soutien effectif à l'université dans la gestion du problème.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) préconise qu'une action soit menée afin d'inciter les victimes d'incivilités ou d'agressions à porter plainte et à en informer les services de l'université.

Le Président précise qu'une communication sera faite en ce sens.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) demande ce qu'il adviendrait en termes de responsabilité si un incident grave se produisait.

Patrice SERNICLAY répond que la responsabilité des autorités universitaires serait susceptible d'être engagée en cas de défaillance de sa part. Mais, il serait difficile de leur reprocher quoi que ce soit aujourd'hui, au vu de ce qui est mis en œuvre.

Le Président ajoute qu'il y a d'abord une réponse juridique à laquelle il vient d'être répondu. Il y a aussi une réponse qui met en cause la responsabilité morale, pour laquelle rien ne peut être reproché à l'université.

Patrice SERNICLAY précise que, si le juge donne une suite favorable à la requête en référé qui va être déposée, le Préfet procédera au déplacement des populations concernées sur le site provisoire situé derrière la clinique. Le problème sera alors réglé au mieux de nos intérêts dans le contexte particulier que nous connaissons. Si l'ordonnance du juge ne nous était pas favorable, nous serions confrontés à un vrai problème.

Dans ce cas, ajoute le Président, il réunirait le conseil en vue de la fermeture de l'université.

Marie-Claire DANNER (Associatifs lillois) fait état d'une pétition qui circule sur le Net et demande à qui celle-ci a été adressée et quel a été son impact.

Le Président relève qu'il s'agit d'une initiative privée, dont l'université n'a pas la maîtrise. Sur la question de la fermeture de l'université, le Président rappelle que, quand on prend une position, il faut que celle-ci soit crédible, qu'elle soit donc tenue par l'ensemble des acteurs de l'université.

## **8.2. Projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)**

Le Président rappelle qu'un projet de loi ESR est en préparation. Une demande a été portée par un syndicat pour que soit organisé un débat au sein d'une assemblée des trois conseils. Il est important qu'on discute des implications de cette nouvelle loi. Il accepte donc l'idée d'un tel débat.

Les membres du CA approuvent unanimement cette proposition.

## **8.3. Gestion des contrats de recherche**

Dominique DEROZIER (DPE) revient sur une question qui avait été évoquée lors du dernier conseil, à savoir celle de la gestion différenciée des contrats de recherche en TTC ou HT par le CNRS et par l'université. Il remarque que certaines universités ont une pratique identique à celle du CNRS (gestion en HT). Après s'être rapproché de celles-ci, Dominique DEROZIER relève que c'est par une décision de leur CA qu'une telle pratique a été rendue possible. Cette décision s'appuie en effet sur la réglementation qu'appliquent le CNRS et l'INSERM. Il s'agit d'une décision de nature politique. Si Lille 1 ne prend pas une telle décision, il faut qu'elle accepte le principe d'une gestion par le CNRS.

Le Président remarque qu'un certain nombre d'opérations sont gérées en plein accord avec le CNRS. Des décisions seront prises en ce sens à condition qu'elles ne fassent pas peser des risques inconsidérés en termes de contrôle et de redressement fiscal sur l'université. Une décision sera prise rapidement, une expertise ayant été demandée sur cette question.

Dominique DEROZIER (DPE) reconnaît qu'il s'agit d'une décision lourde, mais il faut la mettre en balance avec l'idée que si on fait perdre 20% sur les projets de recherche portés par les chercheurs, il faudra accepter qu'ils les fassent gérer par le CNRS.

Pour Patrice SERNICLAY, il faut traiter cette question de la gestion des contrats sous tous ses angles. La gestion de l'université, en particulier en matière de gestion de personnel, apporte aux laboratoires des avantages à considérer sur le plan économique et bien meilleurs que ce que peut offrir le CNRS. Il faut prendre en compte l'apport indirect de l'université au fonctionnement de la recherche, ce que l'on peut mesurer et qui représente un montant financier bien plus important que les 20% prélevés sur les contrats. Si tous les contrats partaient au CNRS, cela générerait un appauvrissement de l'université du fait de la perte des ressources de ces contrats, ce qui ne serait pas sans conséquence pour le fonctionnement des laboratoires.

Dominique DEROZIER (DPE) souligne cependant les effets néfastes que peut avoir cette différence de régime au sein même du laboratoire.

Le Président remarque que l'université développe une vraie politique d'accompagnement des laboratoires et que d'importants moyens financiers et humains sont mobilisés. Il faut donc avoir, comme le souligne le Directeur général des services, une vision d'ensemble.

Alain RIVES (Construire ensemble) rappelle qu'au CNRS la TVA est prélevée au niveau national et que c'est pour cette raison que les laboratoires ne la voient pas apparaître. Le CNRS vit ainsi sur un fonds de roulement, c'est-à-dire à crédit. Si le système s'arrête à un moment donné, cela risque de se retourner contre le CNRS et aura des conséquences sur le budget des laboratoires.

Patrice SERNICLAY, pour illustrer l'idée d'approche globale, relève que l'université a souscrit une assurance couvrant l'intégralité de ses biens ainsi que la perte d'exploitation. Le laboratoire que dirige M. ROLANDO a connu, il y a quelques temps, un sinistre très important (de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros) et c'est bien l'assurance de l'université qui a couvert le préjudice.

Dominique DEROZIER (DPE) estime que les explications qui ont été données en séances devraient être portées à la connaissance des laboratoires et des chercheurs.

Le Président réaffirme que si on prend en compte les coûts complets des laboratoires pour l'université, cela dépasse largement la dotation apparente qu'on leur donne, étant précisé que si cette même opération était réalisée concernant le CNRS, la contribution de celui-ci apparaîtrait comme étant nettement inférieure.

Le Président lève la séance à 19h00.

Le Directeur général des services

Le Président

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET